



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
FD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT 2022 DST 113

OBJET : Kerroc'h

Création d'une zone 30

Circulation règlementée

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant que l'amélioration de la sécurité des piétons et des différents usagers de la route fait partie intégrante de l'aménagement de Kerroc'h (conformément au schéma directeur zone 30 communal) ;

ARRETE

Article 1 : à compter de la mise en place de la signalisation, une zone 30 est instituée et matérialisée sur l'ensemble des rues suivantes dans l'agglomération de Kerroc'h (conformément au plan joint au présent arrêté) :

- Route du Courégant,
- Rue des Deux Sœurs,
- Rue des Deux têtes,
- Rue de Port Coubar,
- Rue de Port Blanc,
- Route de Port Foll,
- Rue des Loups de Mer,

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

- Chemin du Repp,
- Impasse du Large,
- Impasse de Poull Feunteun,
- Allée de Poull Feunteun,
- Rue de la Basse Garo,
- Route de Kerloës,
- Place Kermabon,
- Impasse des Grands sables,
- Impasse de Merien,
- Impasse de Doélan,
- Rue des Chaluts,
- Rue du Dolmen,
- Chemin de Kerroc'h,
- Rue de la Roche Quinio,
- Rue Hent er Ster,
- Allée des Oursins,
- Impasse des Oursins,
- Allée des Etrilles,
- Allée des Prairies,
- Allée des Patelles,
- Allée des Anguilles,
- Chemin du Talus,
- Chemin du Pérello,
- Impasse des Rigadeaux,
- Impasse des Coques,
- Impasse des Douves,
- Chemin des Douves,
- Impasse du Repp,
- Allée des Langoustines,
- Impasse des Langoustines,
- Allée des Palourdes,
- Impasse des Palourdes,

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la Police municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 05 SEP. 2022



CLAUDE ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

11

Zone de rencontre 20km/h

Zone 30

